

MONTMIRAIL

Anciens remparts et leurs abords, délimités au Nord par le sentier longeant les remparts, à l'Est par la rue Lucien Mathieu, au Sud par les limites des parcelles n° 1129, 1122, 1116, 1123, 1113 et 1112, à l'ouest par les limites n° 1112 et 1125 (parcelles n° 1112, 1113, 1116, 1122 à 1129, section C du cadastre
Site classé : 28 septembre 1948

A ch

Ministère de l'Éducation
Nationale

Architecturs

NOTIFICATION

8784 100/1

Par arrêté en date du 28 septembre 1948, M. le Ministre de l'Éducation Nationale a classé parmi les sites les remparts de Montmirail (Marne) et leurs abords comprenant les parcelles cadastrales 1112, 1113, 1116, 1122 à 1129, Section C.

Le présent arrêté annule et remplace celui du 24 octobre 1944 classant parmi les sites les remparts de Montmirail et leurs abords.

M. BRAY Architecte en Chef des Monuments

MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE Historiques

BEAUX-ARTS

Service d'Architecture et des Sites

NOTIFICATION

Par arrêté en date du 24 octobre 1944, M. le Ministre de l'Éducation Nationale inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général les terrains qui dominent les remparts de Montmirail (Marne) situés près de la Rue Lucien Mathieu.

Parcelles cadastrales visées : Section C : n° 1116 - 1123 - 1124 -

Propriétaires intéressés : n° 1116 : GIROUDET propriétaire à Montmirail.
n° 1123 : 1124

Sont classés en date du parmi les sites et monuments naturels les remparts de Montmirail et les terrains les bordant cadastrés sous les n° 1112 - 1113 - 1116 - 1122 à 1129 de la Section C du plan de Montmirail.